

DANS L'ARMOIR FAIT PAR FEU MONSEIGNEUR L'ARCHIDIACRE
B. DE SURET POUR L'USAGE DE LA MESSE JOURNALIÈRE QU'IL A
FONDÉ DANS L'ÉGLISE.

Dans le premier tiroir une chasuble de trippe veloutée violette
avec la bourse de même couleur et un voile de damas blanc le tout
à galons d'or.

Dans le 2^e tiroir une chasuble rouge de pareille estoffe que la
première avec la bourse de pareille estoffe et le voile de damas rouge.

Dans le 3^e tiroir il y a une chasuble noir avec la bourse pareille
estoffe que les deux précédentes, item un voile de damas noir.

Dans le 4^e tiroir il y a une chasuble et bourse verte d'estoffe com-
me les précédentes, item le voile de damas verte le tout à galons
d'or aux armes de feu mon dit seigneur archidiacre.

Item un missel garni d'argent avec un pupitre de bois.

Un plat d'estain avec les burettes et une sonnette de cuivre.

Item un calice dans l'armoire d'enhaut d'argent doré aux armes
du dit seigneur archidiacre.

Item il y a 6 aubes, 12 amicts et 12 ceintures, 12 lavabo et 12
purificatoires.

DANS LA PLACE DE LA SACRISTIE SUSDITE.

Il y a encore 4 paire de burettes avec leurs plats et 2 pots d'estain
l'un tenant un pot et l'autre un demy port.

Le tout fait et repertorisé y present vénérables Biert et Jos. Lef-
felbve sacristiens le 11 février 1710

(s) J. Bierthe, Lefevre.

Outre le premis on y a encor trouvé 27 de devant d'autels de
diverses couleurs.

Notaire G. Schepers, reg. 1706-1710, p. 273-275.

LEODIUM

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège

LES SOURCES NARRATIVES DE L'HISTOIRE DE LA CHARTREUSE DE LIÈGE

Fondée en 1357, supprimée en 1797, la Chartreuse de Liège
a connu, au cours des quatre cent quarante années de son
existence, une histoire dont les documents ne peuvent restituer,
en raison de leur rareté, qu'une image imparfaite (1).

Cependant, par rapport aux sources diplomatiques qui,
dans leur état actuel de conservation, ne couvrent que les
soixante premières années du monastère, les sources narra-
tives offrent, malgré leur caractère fragmentaire, une diversité
de renseignements qui les recommandent à l'attention.

La première forme un élément intéressant dans la genèse
des annales cartusiennes au sein de la Province de Teutonic,
une autre a pâti d'une édition injustement sommaire. Ces
circonstances m'ont déterminé à en présenter une description
critique, destinée à en faciliter plus tard l'analyse approfondie.

* * *

Chronique-obituaire (Archives de l'État à Liège, *Chartreux*,
6). Ce codex, composé de 102 feuillets de parchemin sous reliure

(1) On consultera toujours avec profit la notice de Th. GOBERT, *Liège à
travers les âges*, t. 2, Liège, 1925, pp. 322-332.

de veau brun du XV^e siècle à filets à froid et petits fers historiés, contient la source narrative la plus importante pour l'histoire de la Chartreuse liégeoise, tant par son amplitude chronologique que par la variété des données qu'il renferme.

A l'origine cependant, il semble bien que sa portée ait été, dans l'esprit de son rédacteur, uniquement d'ordre spirituel. L'examen du manuscrit permet, en effet, de distinguer nettement, d'une part, un fonds primitif réparti en plusieurs sections prolongées chacune au cours des siècles, d'autre part, une couche postérieure fournissant des éléments d'information d'une nature tout à fait différente de ceux qui étaient prévus dans le plan originel.

Le fonds primitif est dû à un seul rédacteur qui travaillait à la fin du XIV^e siècle. Il a divisé sa matière en 7 rubriques, laissant chaque fois un certain nombre de feuillets vierges pour la continuation des chapitres qu'il ne fait qu'amorcer.

C'est ainsi qu'on relève successivement :

1. F^{os} 1 r^o-2 r^o : Récit de la fondation. Énumération de la dotation d'Englebert de la Marck et des libéralités d'Helmic de Moylant.

La rédaction de cette section a été poursuivie, aussitôt après, par un autre scribe de l'extrême fin du XIV^e siècle et continuée par d'autres confrères au début du XV^e siècle. S'étendant jusqu'au f^o 5 r^o, elle détaille les dispositions testamentaires d'Helmic de Moylant et de Bernard d'Eger, chanoine de Saint-Lambert († 1398) et relate en annexe les derniers instants d'Helmic de Moylant.

2. F^{os} 4 v^o-6 v^o (*partim*) : Obits de bienfaiteurs de la Chartreuse de Liège.

La continuation de ce chapitre s'arrête au f^o 10 r^o et à l'an 1451.

3. F^o 16 v^o : Dédicace et liste des autels de la Chartreuse. La continuation s'étend jusqu'en 1455, au f^o 17 r^o, et comporte des additions de genre narratif.

4. F^{os} 24 r^o-v^o (*partim*) : Obits des bienfaiteurs de l'Ordre cartusien signalés dans les cartes des chapitres généraux. Continué jusqu'en 1545, cette liste se clôt au f^o 37 v^o.

5. F^o 43 r^o (*partim*) : Chiffre annuel des obits accordés à la Chartreuse de Liège par le chapitre général. La contribution du premier scribe court de 1362 à 1387. Ses continuateurs ont arrêté leur recension au f^o 43 v^o et à l'année 1472.

6. F^o 45 r^o (*partim*) : Chiffre annuel des sépultures accordées à la Chartreuse de Liège par le chapitre général, de 1362 à 1387.

Cette recension a été poursuivie jusqu'en 1402 et n'a pas dépassé le f^o 45 r^o.

7. F^o 46 r^o (*partim*) : Liste nominative des personnages enterrés à la Chartreuse de Liège, indépendamment des sépultures accordées par le chapitre général.

Cette section est pourvue de la continuation la plus longue, puisqu'elle va jusqu'en 1618, au f^o 49 v^o.

Cette rapide énumération du contenu du fonds primitif et de ses continuations suffit à prouver que le codex ne devait pas servir, à l'origine, de livre de comptes.

Cette dernière orientation lui a été donnée par les additions, tout au moins la troisième et la quatrième. Cette couche postérieure, qui forme la seconde partie du manuscrit, comprend les rubriques suivantes :

1. F^{os} 11 r^o-12 v^o : Narration des libéralités effectuées par Catherine de Flémalle entre 1400 et 1419.

A ce récit, écrit après 1419, fait suite, jusqu'au f^o 23 r^o, la mention des obits des bienfaiteurs du monastère, depuis 1401. Cette liste amorcée par le scribe de c. 1419 a été poursuivie jusqu'en 1541.

2. F^{os} 38 v^o-42 v^o : Obits des prieurs et des membres de la communauté, de 1360 à 1627.

Cette rubrique a été inaugurée à l'extrême fin du XIV^e siècle par un scribe chronologiquement très proche du rédac-

teur du fonds primitif et qui a écrit le récit de la mort d'Helmic de Moylant.

3. F^{os} 50 r^o-52 v^o : Comptes du monastère (achats et opérations financières).

Le début de cette section est amputé par suite de la disparition de 3 feuillets. La partie subsistante commence en 1440, au premier gouvernement de Jacques de Gruitrode et se poursuit jusqu'en 1512, en incluant le récit de l'incendie de 1487 et de ses suites au point de vue économique (éd. S. BALAU et E. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. 1, pp. 576-581). Cinq feuillets manquent à la fin.

4. F^{os} 53 v^o-98 v^o : Comptes du monastère (dons et aumônes), de 1406 à 1618.

Au f^o 92 v^o, détails sur la prise d'habits de certains profès et la consécration d'autels, de 1619 à 1644. Cette dernière année forme la limite chronologique du manuscrit.

Sous le gouvernement du prieur Hugues de Molinghen (1677-1678), une liste des prieurs, énumérant brièvement leur *curriculum vitae*, fut transcrite, en manière d'appendice, aux f^{os} 100 r^o-102 v^o. Ce *Catalogus Priorum Cartusiae Leodiensis* inspira Saumery pour la notice qu'il consacra au monastère, dans son monumental ouvrage.

Il est intéressant de noter que le préambule de la chronique-obituaire de la Chartreuse de Liège est repris dans la chronique de la Chartreuse de la Chapelle à Hérinnes-lez-Enghien (éd. E. LAMALLE, Louvain, 1932, p. 7) et la chronique de la Chartreuse de Bruxelles (éd. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 4, 1867, pp. 87-122).

Calendrier-obituaire (Archives de l'État à Liège, *Chartreux*, 7). Cette source forme, à la fois, un complément et un contrôle de la chronique-obituaire. Contenue dans un codex de 48 feuillets de parchemin non foliotés, elle comporte l'indication des fêtes liturgiques et, sous chacune, la mention des obits célébrés à la Chartreuse de Liège.

A la suite de la première couche, écrite entre 1469 et 1481 (1), vinrent s'inscrire des additions jusqu'à l'extrême fin du XVIII^e siècle.

Le sinistre qui frappa les Archives de l'État à Liège à la Noël 1944, a laissé le manuscrit dans un état de conservation très précaire. Le feu et l'eau en rendent la lecture parfois difficile et en ont effacé certains passages.

Chroniques de Jean Jouvente (Bibliothèque de l'Université de Liège, ms. 1155 C et ms. 562 C).

En 1884, E(u)gène P(os)wick publiait, dans le t. 2 du *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, pp. 137-158, une *Petite Chronique de la Chartreuse de Liège* (1689-1703), contenue dans le quatrième volume, pp. 51-65, de la *Chronique du Pays de Liège*, dite Gossuart, contenant des varia imprimés et manuscrits, rassemblés par les soins de Godefroid-Antoine Burdo, avocat à Liège, à la fin du XVIII^e siècle.

Cette édition, exacte dans la lecture, est nulle du point de vue critique. Son auteur a transcrit d'une seule venue et comme formant un tout homogène un texte qui, en réalité, est dû à deux rédacteurs différents.

Le premier de ceux-ci a écrit sur une demi-colonne, des pp. 51 à 58, un *Memorial des fouilles faites à la Chartreuse à Liège*, du 1^{er} avril 1689 au 3 octobre 1694.

En regard de cette relation, le second a inscrit des additions et, à partir du 21 octobre 1694 jusqu'en décembre 1703, il a pris définitivement la relève du premier.

Il est facile d'identifier ce second chroniqueur. Il s'agit de Jean Jouvente, né à Pousset, fils de Toussaint Jouvente et d'Anne Le Mangon, entré le 9 décembre 1684 comme frère donné chez les Chartreux de Liège, et qui exerçait, au moins dès 1675, les fonctions de notaire. Il vivait encore le 13 janvier 1724, date à laquelle il rédige un acte concernant Retinne pour le prieur Pierre de Loncin.

(1) C'est entre ces deux dates que l'on rencontre, dans la chronique-obituaire f^{os} 40 et 73^{v^o}-77^{v^o}) l'écriture du scribe du calendrier.

La Bibliothèque de l'Université de Liège conserve sous la cote 562 C, un manuscrit dans lequel Jean Jouvente a consigné des renseignements de nature diverse, relatifs à ses occupations, et notamment une chronique centrée sur la Chartreuse de Liège, du 8 juin 1675 au 16 septembre 1703, occupant les f^{os} 64-112, sous le titre : *Suite d'une partie des souffrances de certains quartier (sic) du pays de Liège à raison des guerres arrivées es années suivantes, que moy le susdit Jovente ay tousiours marqué et recueilliez.*

De la comparaison des mss. 1155 C et 562 C, on peut tirer les constatations suivantes :

1) Seule la relation des événements du 1^{er} au 15 avril 1689 est plus détaillée dans le ms. 1155 C que dans le ms. 562 C. Partout ailleurs ou bien les deux versions se compensent, ou bien Jouvente apporte plus de détails et plus de précision.

2) Les additions de Jouvente au texte anonyme du ms. 1155 C sont tantôt plus brèves que sa version du ms. 562 C, tantôt purement et simplement identiques à celle-ci. La chronique de Jouvente contenue dans le ms. 562 C constitue donc la véritable source pour l'histoire de la Chartreuse de Liège entre 1689 et 1703. Mieux que le ms. 1155 C, c'est le ms. 562 C qui aurait dû être édité par Eugène Poswick.

Ces deux chroniques apportent peu de lumière sur la vie intime de la communauté, mais elles forment des documents irremplaçables pour la compréhension des événements militaires de la fin du XVII^e siècle et leur répercussion profonde sur la situation du monastère. Jouvente est un annaliste consciencieux et bien informé, qui travaille manifestement pour la postérité. Lorsqu'il n'a pas été témoin de certains faits, il a souci non seulement de le signaler mais aussi l'honnêteté de ne rien inventer.

Varia Cartusiae Leodiensis (Bibl. de l'Univ. de Liège, ms. 563 C). Acheté, comme le ms. 562 C, à la vente du chartreux Kinable, et portant une note d'appartenance de la Chartreuse de Liège, ce ms. est cité, dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège*, sous le titre : *Recueil*

contenant des règles de droit et de procédure. Pour gérer leurs biens, pour écarter des contestations éventuelles concernant les rentes et les héritages, les Chartreux devaient connaître les règles de procédure et la législation, le vocabulaire juridique en vigueur dans la Principauté. Aussi une grande partie du volume contient-elle la transcription d'extraits d'ouvrages de droit (*Extraict hors d'un livre intitulé la pratique de Mansuer*). Tout naturellement les Chartreux ont joint à ces *manières de procéder* théoriques l'énoncé des causes dans lesquelles ils étaient réellement engagés, à partir du f^o 68 r^o (contre Catherine de Rassenfosse, contre le chapitre de Munsterbilsen, l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, contre Jean Crefft concernant une rente à Ulbeek, contre les héritiers de Lambert Grégoire, le Val-des-Écoliers, Hendrick Hendrick etc.). Ces pièces appartiennent toutes au XVII^e siècle. On sait qu'à la fin du même siècle et à partir de 1689, le monastère fut occupé militairement. Les chevaux des moines et des troupes étaient logés dans les écuries de la Chartreuse et réclamaient des soins constants. Ceci explique peut-être la présence, dans le ms. 562 C, d'une transcription du traité de la *Grande Mareschallerie*, d'une foule de remèdes contre les maladies des chevaux. D'autre part, la situation spéciale dans laquelle se trouvait la communauté dans son monastère transformé en citadelle, a nécessité la confection d'un grand nombre de laissez-passer, de certificats, d'attestations, de requêtes et de placets dont le ms. 563 C nous a conservé le texte et dont on ne retrouve pas l'original dans les documents d'archives conservés au Dépôt des Archives de l'État à Liège.

Parmi les pièces les plus intéressantes figure la copie du procès-verbal de la visite canonique faite à la Chartreuse le 6 décembre 1694 par les prieurs de Gand et d'Anvers (f^o 122 r-v^o).

A la datation : *Saec. XVIII* que Fiess assigne au manuscrit, nous préférons adopter les limites chronologiques du XVII^e siècle. Un des derniers documents datés est délivré le 14 février 1698 (f^o 147 v^o).

Jacques STIENNON.